

SEANCE DU 7 AOUT 2020

L'an deux mil vingt, le sept Août, à 16 h00, le Conseil Municipal de la commune de Brigueil-le-Chantre, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAUBISSE, Maire.

Date de la convocation : 3 Août 2020
 Date d'affichage de la convocation : 3 Août 2020
 Nombre de Conseillers en exercice : 15
 Nombre de Conseillers présents : 14
 Nombre de Conseillers représentés : 1

Présents : Mmes BRULÉ Christine, BAYEUL, KALININE.
 MM LARBALETTE, DAUBISSE, BOUVIER, ALLARD, MORETTO, VANACKER, AUSANNEAU, TOULOUMET, BRULÉ Didier, TOUCHARD, BERTHELOM.

Absente représentée : Madame Françoise AUCUIT donne pouvoir à Monsieur BERTHELOM Hervé.

Mme BRULÉ Christine a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Election d'un secrétaire de séance ;

Approbation du procès-verbal du 27 juillet 2020 ;

- ✓ 2020_23 : Complément de subvention ;
- ✓ 2020_24 Prestation externe pour l'église ;
- ✓ 2020_25 Passerelle de Mareuil ;
- ✓ 2020_26 Canalisations des eaux en bas du « Petit Terrier » ;

~~~~~

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du 27 juillet 2020, Monsieur BRULÉ Didier fait remarquer que concernant la délibération n° 2020_20 : Renouvellement de la commission communale des impôts directs, il y a une erreur sur sa date de naissance. Monsieur le Maire va faire le nécessaire auprès de son secrétariat pour rectifier cette erreur de date.

Le compte rendu du 27 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

2020_23 : Complément de subvention.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été sollicité par Monsieur TOULOUMET Patrick pour le compte de l'APE de la Trimouille concernant une attribution de subvention. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de verser à l'APE (Association des Parents d'élèves) de la Trimouille la somme de 1000,00 €

2020_24 : Prestation externe de l'église.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la constitution d'une nouvelle équipe pour surveiller le chantier de l'église :

Mmes BRULÉ Christine, KALININE. MM TOULOMET, BOUVIER, BRULÉ Didier, MORETTO.

Monsieur le Maire rappelle que les visites de l'église sont interdites pendant la durée des travaux.

2020_25 : Passerelle de Mareuil.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de faire la réfection de la passerelle de Mareuil. Il propose 3 devis :

- Ets Boussardon : 9999,38 €
- CCVG : 9685,70 €
- M. BOUVIER 8920,00 €

M. BOUVIER étant conseiller municipal quitte la salle et ne prend pas part aux votes.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte le devis de M. BOUVIER pour la somme de 8920,00 € T.T.C
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant ce dossier et à demander les subventions nécessaires que la commune pourrait percevoir.

Le Département doit attribuer une subvention de 8950,00 €.

2020_26 : Canalisation des eaux en bas du « Petit Terrier ».

Suite aux travaux du village des Vaux effectués, par l'entreprise IRRIBAREN, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un devis de 4248,00 € T.T.C. pour la canalisation des eaux en bas du « Petit Terrier ».et ce dans la continuité des travaux déjà réalisés.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte le devis de l'entreprise IRRIBAREN, pour un montant de 4248,00 € T.T.C
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

Questions diverses

■ Formations élus : fiches à consulter rapidement pour s'inscrire.

■ En septembre : prévoir une réunion de Conseil spéciale « Village de Vacances » + une visite des bungalows.

M. Pissart a fait une demande à étudier.

■ Visite de tous les locaux propriété de la Commune par tous les membres du Conseil. Notamment l'ancienne bibliothèque près du Bar (à rénover ou à démolir).

■ N. Larbalette fera un point avec la CCVG pour définir exactement quels sont les chemins communaux et les chemins communautaires.

■ L'entretien des passerelles suivantes de la commune a été évoqué : passerelle du Moulin, Passerelle de la Planche, Passerelle de Bordessoule (en commun avec la commune de Coulonges). Des devis pour leur rénovation seront demandés auprès des entreprises locales. En ce qui concerne la passerelle du Pellechin (village vacances), Monsieur Larbalette va contacter la CCVG pour leur demander les travaux de dégagement de la rivière, (arbres tombés dans l'eau et qui endommagent la passerelle).

La Mairie sera fermée du 15 aout au 31 aout 2020.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h30.